

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2022_ - 0055

ARRÊTÉ

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT AU DROIT DU 60 COURS DES ROCHES À NOISIEL (77186) POUR LE DÉVOIEMENT DE 9 ML DE RÉSEAU GAZ SUR TROTTOIR DU 21 FÉVRIER 2022 AU 18 MARS 2022

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 26 janvier 2022 de la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement au droit du 60 Cours des Roches, à NOISIEL (77186) pour le dévoiement de 9 ml de réseau gaz (sur trottoir),

CONSIDÉRANT que GRDF est Maître d'ouvrage,

CONSIDÉRANT que la société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

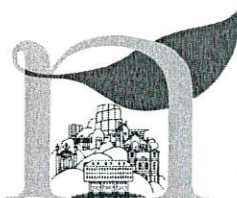
ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société STPS, sise ZI SUD - CS 17171 à VILLEPARISIS CEDEX (77272), est autorisée à procéder travaux de terrassement (7 jours) au droit du 60 Cours des Roches, à NOISIEL (77186) pour le dévoiement de 9 ml de réseau gaz sur trottoir, **du 21 février 2022 au 18 mars 2022.**

ARTICLE 2 : Le stationnement sur les 5 places au droit du 60 Cours des Roches sera neutralisé et délimité par des panneaux de signalisation mis en places par l'entreprise 48 heures à l'avance. L'arrêté sera affiché sur cette signalisation.

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre 8H00 et 17H30. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage et la signalisation protégera celle-ci à chaque interruption de travail. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022_0055

Portant « Autorisation de travaux de terrassement au droit du 60 cours des roches à NOISIEL (77186) pour le dévoiement de 9 ml de réseau gaz sur trottoir du 21 février 2022 au 18 mars 2022 »(2)

ARTICLE 4 : La réfection du trottoir, qui se fera dans un délai n'excédant pas deux semaines après remblaiement, sera réalisée avec des enrobés rouges et du béton désactivé conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 m².

ARTICLE 5 : Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. A défaut une déviation piétonne devra être mise en place.

ARTICLE 6 : La mise en place de la signalisation et la protection des zones de travail sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

ARTICLE 7 : La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La société STPS,
- La société GRDF,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

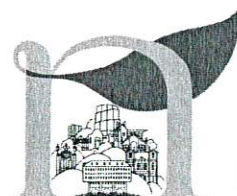
Fait à Noisiel, le 7/02/2022

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



VILLE DE NOISTEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022_0055
Portant « Autorisation de travaux de terrassement au droit du 60 cours des roches à NOISIEL (77186) pour le dévoiement de 9 ml de réseau gaz sur trottoir du 21 février 2022 au 18 mars 2022 »(3)

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 10 FEV. 2022
Affiché en Mairie le 10 FEV. 2022
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 10 FEV. 2022
Notifié le 10 FEV. 2022

